CSE DEX NOUVELLE AQUITAINE
OCTOBRE 2026

OFFRE SPORT & ACTIVITÉS CULTURELLES

CADRES & CADRES SUPÉRIEURS DU CSE DEX NOUVELLE AQUITAINE : PENSEZ À UTILISER VOS DROITS ASC !

À partir d'octobre, le CSE DEX NOUVELLE AQUITAINE proposera une participation financière pour soutenir vos activités sportives et culturelles, ainsi que celles de vos ayants droit. Pour cette première édition, l'offre s'adresse aux postiers et à leurs enfants à charge, sous réserve de remplir les conditions prévues.

QUELLES DÉPENSES PEUVENT ÊTRE PRISES EN CHARGE ?

L'OFFRE PEUT NOTAMMENT CONCERNER :

	Exemple
Sport	Clubs, salles, MOOVA, ...
Chant	Individuel, choral, …
Danse	Individuel, collectif, …
Musique	Conservatoire, …
Arts de la scène	Théâtre, cinéma, cirque, …
Arts littéraires	Ecriture, médiathèque, …
Arts plastique	Peinture, poterie, cinéma, ...

COMBIEN POUVEZ-VOUS OBTENIR ?

	Montant remboursé	Justificatifs
Adulte postier (pas de conjoint)	80€	Facture annuelle
Enfant (jusqu'à 25 ans si à charge) *	60€	Facture annuelle + avis d'imposition 2025 + livret de famille

** Pour les enfants en situation de handicap, un abondement de 40€ en plus est prévu, portant à 100€ le montant maximal remboursé*



CONTENU DE LA FACTURE

- Nom/Prénom du bénéficiaire
- Nom de l'association + SIREN + adresse postale + téléphone + Tampon
- Nom/prénom + statut de la personne signataire de la facture
- Montant
- Date (sur année civile 2026 pour 2026/2027)

ATTENTION AUX ÉCHÉANCES 2026

- La nouvelle plateforme HAPPYPAL est opérationnelle depuis le 05/10.
- **DEMANDES A FAIRE AVANT FIN NOVEMBRE.**
- Un mode opératoire précis sera fourni pour faire la démarche

La CFE-CGC Groupe La Poste veille à ce que seules les pièces justificatives strictement nécessaires soient demandées.

Cette offre sportive est une première version. La CFE-CGC Groupe La Poste reste à l'écoute de vos retours et portera, pour l'année prochaine, plusieurs revendications :

- **Étendre la période de demande :** permettre de déposer sa demande toute l'année dès 2027, pour un remboursement plus rapide des activités facturées à l'année civile.
- **Élargir l'éligibilité :** étudier la faisabilité financière pour inclure le conjoint.
- **Simplifier les démarches :** réévaluer chaque année les modalités afin de réduire au maximum les pièces justificatives demandées.

DES ÉLUS & MANDATÉS À VOTRE SERVICE ! N'HESITEZ PAS A LES CONTACTER

E. LABRIDY
(DEX NA/Corse)
06 23 02 01 44
emmanuel.labridy@laposte.fr

S. LAURET
(DEX NA)
07 62 19 84 18
lauret.cgc@gmail.com

A. CHAPEAU
06 83 24 39 07
aurelien.chapeau@laposte.fr

J-F. HOARAU
(DEX NA)
06 62 06 36 53
jim-franck.hoarau@laposte.fr

R. ROSCIAN
(DEX NA NORD/GRAND-EST)
06 95 13 32 34
remi.roscian@laposte.fr

M. CABO
(DEX NA SUD)
06 43 69 40 19
madeleine.cabo@laposte.fr

G. RABEUF
(DÉP. 40/64)
06 69 15 89 52
guillaume.rabeuf@laposte.fr

C. CHARANNAT
(DÉP. 19/23/87 & 16/86)
06 22 87 89 57
catherine.charannat@laposte.fr



VOS ASC SONT AUSSI VOS DROITS : UTILISEZ-LES !

CADRES & CADRES SUPÉRIEURS, NE PASSEZ PAS À CÔTÉ D'UNE PRESTATION À LAQUELLE VOUS POUVEZ AVOIR DROIT.

LA CFE-CGC GROUPE LA POSTE VOUS INFORME & VOUS ACCOMPAGNE POUR VOUS PERMETTRE DE BÉNÉFICIER PLEINEMENT DES ACTIVITÉS SOCIALES & CULTURELLES DU CSE.

100% CADRES

100% VOUS

CFE-CGC GROUPE LA POSTE - 90 RUE LAFAYETTE - 75009 PARIS
cgclaposte@gmail.com

CFE CGC Groupe La Poste